

La version néerlandaise du procès-verbal est la seule version officielle.
Les versions française et anglaise sont des traductions du texte original en néerlandais.

Ets Franz COLRUYT S.A.
Edingensesteenweg 196
1500 HALLE

TVA-BE-0400.378.485
RPM Bruxelles

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 SEPTEMBRE 2009

=====
L'an 2009, le 16 septembre, au siège social à Halle, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence de KPMG, Commissaire, représenté par Monsieur Erik Helsen, et en présence des administrateurs suivants: Jef Colruyt, Frans Colruyt, la S.A. Herbeco, ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt, François Gillet, la SPRL Delvaux transfer, ayant pour représentant permanent Monsieur Willy Delvaux.

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt.

Monsieur le Président invite Monsieur Jean de Leu de Cecil à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs:

Monsieur Luc Duyck et Monsieur Frans Schoonjans.

Le Président dépose sur le bureau:

le registre des actionnaires, ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée Générale:

- * un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au commissaire et aux administrateurs à la date du 1er septembre 2009
- * les extraits des journaux dans lesquels la convocation à l'Assemblée Générale a été publiée, à savoir
 - Le Moniteur Belge du 21 août 2009
 - De Financieel Economische Tijd du 21 août 2009
 - L'Echo de la Bourse du 21 août 2009

Monsieur le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires. Après signature, il est constaté que 195 actionnaires sont présents, ou représentés, représentant 19.582.075 actions.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée:

- des journalistes
- des étudiants
- des analystes.

Il est demandé à l'Assemblée si ces personnes sont autorisées à assister à la réunion.

L'Assemblée accorde cette autorisation avec/à:

- l'unanimité des voix

Monsieur le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée:

1. - Rapport annuel du Conseil d'administration, rapport du commissaire.
- Rapport du Conseil d'entreprise.
(Ceci tant pour les comptes annuels des Éts Fr. Colruyt S.A. que pour les comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt)

Proposition de décision: approbation de ces rapports.

2. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2009.

Proposition de décision: approbation des comptes annuels de la société.

- b. Approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt arrêtés au 31 mars 2009.

Proposition de décision: approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt.

3. Distribution du dividende.

Décision de distribuer un dividende brut de 4,04 EUR par action contre remise du coupon no 11

Proposition de décision: approbation de ce dividende.

4. Approbation de la répartition bénéficiaire:
Proposition d'approuver la répartition bénéficiaire telle qu'elle sera présentée en conséquence à l'Assemblée Générale.

5. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 4 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres des Éts Fr. Colruyt S.A. qui ont été rachetées par cette dernière.

6. Décharge aux administrateurs.
Proposition de décision: donner décharge aux administrateurs.

7. Décharge au commissaire.
Proposition de décision: donner décharge au commissaire.

8. Renouvellement du mandat d'administrateur
 - a) Proposition de décision: Renouveler le mandat de la S.A. Farik (numéro d'entreprise: 0450623396), dont le siège social est établi à 1500 Halle, Viktor Desmesmaeckerstraat 74 et ayant pour représentant permanent Monsieur Frans Colruyt (numéro national: 600823-265-70) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.
 - b) Proposition de décision: Renouveler le mandat de Monsieur Fransiscus Colruyt (numéro national: 600823-265-70) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.
 - c) Proposition de décision: Renouveler le mandat de la SA Herbeco (numéro d'entreprise: 0422041357), dont le siège social est établi à 1500 Halle, Beertsestraat 275 et ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt (numéro national: 690531-211-52) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.

9. Divers.

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont remis aux actionnaires présents.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci aborde l'ordre du jour:

1. Rapport annuel du Conseil d'administration, rapport du commissaire, rapport du Conseil d'entreprise

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du commissaire.

Le Rapport du conseil d'entreprise du 07 septembre 2009 lors duquel les comptes annuels et le rapport annuel de l'exercice 2008/2009 ont été exposés est lu à haute voix.

Le Président donne des explications au sujet des activités du Groupe Colruyt et des comptes annuels consolidés de l'exercice 2008/2009 clôturé.

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont approuvés avec/à

- 19.453.250 voix pour
- 128.825 abstentions

2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2008/2009

a. Approbation des comptes annuels des Éts Franz Colruyt.

L'Assemblée approuve les comptes annuels des Éts Franz Colruyt S.A. de l'exercice 2008/2009 avec/à
- 19.394.926 voix pour
- 22.853 voix contre
- 164.296 abstentions

b. Approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt.

L'Assemblée approuve les comptes annuels des Éts Franz Colruyt S.A. de l'exercice 2008/2009 avec/à
- 19.400.926 voix pour
- 22.853 voix contre
- 158.296 abstentions

3. Distribution du dividende

Monsieur le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de 4,04 EUR par action contre remise du coupon no 11.

L'Assemblée approuve les comptes annuels des Éts Franz Colruyt S.A. de l'exercice 2008/2009 avec/à
- 19.581.858 voix pour
- 217 abstentions

4. Répartition bénéficiaire des Éts Franz Colruyt S.A.

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit:

* BÉNÉFICE À RÉPARTIR :	181.942.988,37 EUR
* RÉMUNÉRATION DU CAPITAL :	
Coupon 11	

31.682.196 actions X 4,04 EUR =	127.996.071,84 EUR
Base du calcul:	

33.348.600 actions participantes	
au 21 décembre 2007	
+ 65.890 augmentation de capital au 19 décembre 2008	
- 1.783.920 Nombre d'actions propres au 5 juin 2009	
+ 51.626 Nombre d'actions propres destinées à la participation	
aux bénéfices	
= 31.682.196 actions	
* AFFECTATION À LA RÉSERVE DISPONIBLE:	19.000.000,00 EUR
AFFECTATION À LA RÉSERVE DISPONIBLE:	
* DIVIDENDE ACTIONS PROPRES:	6.998.467,76 EUR
* DOTATION À LA RÉSERVE LÉGALE:	991.644,50 EUR
* TANTIÈMES:	3.366.000,00 EUR
* PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES	
EXERCICE 2008/2009	23.566.698,80 EUR
* BÉNÉFICE À REPORTER:	24.105,47 EUR

* TOTAL:	181.942.988,37 EUR

Par ailleurs, le Président explique de manière détaillée qu'au niveau du Groupe, il est prévu de distribuer un bénéfice de 23,57 millions EUR aux travailleurs des sociétés du Groupe Colruyt en Belgique en exécution de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs au capital et aux bénéfices des sociétés.

En raison de l'application des normes comptables IFRS, la participation aux bénéfices au niveau du Groupe est maintenant reprise sous la rubrique "frais de personnel" des comptes annuels consolidés (voir la note no ___ aux comptes annuels consolidés dans le rapport annuel 2008/09, page ___).

L'Assemblée Générale décide d'approuver la proposition de répartition bénéficiaire avec/à

- 19.575.708 voix pour
- 6.367 abstentions

L'Assemblée Générale approuve la mise en paiement du dividende ordinaire contre remise du coupon no 11 aux guichets des institutions financières à partir du 01/10/2009.

5. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 4 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres des Éts Fr. Colruyt S.A.
-

Le Président explique que les Éts Fr. Colruyt S.A. ont racheté des actions propres, après autorisation de l'Assemblée Générale. Il s'agit au total de 1.983.413 actions propres à ce jour.

Dès lors, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée Générale l'autorisation de distribuer 51.626 de ces actions aux travailleurs qui, dans le cadre de la participation aux bénéfices, ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions.

L'Assemblée Générale accorde avec/à

- 19.581.858 voix pour
- 217 abstentions

l'autorisation au Conseil d'administration de distribuer la participation des travailleurs au capital sous la forme d'actions propres rachetées par la société.

6. Décharge aux Administrateurs

Le Président demande de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs, avec/à

- 19.570.879 voix pour
- 9.415 voix contre
- 1.781 abstentions

pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2008/2009 clôturé le 31 mars 2009.

7. Décharge au commissaire

Le Président demande de donner décharge au commissaire.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire, avec/à

- 19.573.772 voix pour
- 7.073 voix contre
- 1.230 abstentions

pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2008/2009 clôturé le 31 mars 2009.

8. Renouvellement du mandat d'administrateur

- a) Proposition de décision: Renouveler le mandat de la S.A. Farik (numéro d'entreprise: 0450623396), dont le siège social est établi à 1500 Halle, Viktor Desmesmaeckerstraat 74 et ayant pour représentant permanent Monsieur Frans Colruyt (numéro national: 600823-265-70) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.

L'Assemblée Générale approuve, avec/à

- 18.606.232 voix pour
- 970.315 voix contre
- 5.528 abstentions

le renouvellement du mandat de la S.A. Farik, ayant pour représentant permanent Monsieur Frans Colruyt.

- b) Proposition de décision: Renouveler le mandat de Monsieur Fransiscus Colruyt (numéro national: 600823-265-70) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013

L'Assemblée Générale approuve, avec/à
- 18.970.416 voix pour
- 606.131 voix contre
- 5.528 abstentions

le renouvellement du mandat de Fransiscus Colruyt.

- c) Proposition de décision: Renouveler le mandat de la S.A. Herbeco (numéro d'entreprise: 0422041357), dont le siège social est établi à 1500 Halle, Beertsestraat 275 et ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt (numéro national: 690531-211-52) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.

L'Assemblée Générale approuve, avec/à
- 18.657.424 voix pour
- 919.123 voix contre
- 5.528 abstentions

le renouvellement du mandat de la S.A. Herbeco, ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt.

9. Divers

Aucun point divers n'est proposé par les actionnaires.

Etant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, on passe à la lecture du procès-verbal de la présente Assemblée. Le Président propose de l'approuver.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est approuvé avec/à

l'unanimité des voix.

Le procès-verbal est signé par le Président, le secrétaire, les scrutateurs, le commissaire et les actionnaires qui le souhaitent.

La séance est ensuite levée à 18h00.

Le Président,

Le Secrétaire,

Jef Colruyt

Jean de Leu de Cecil

Les scrutateurs,

Jef Colruyt

Frans Colruyt

La S.A. Herbeco
ayant pour représentant
permanent: Piet Colruyt

François Gillet

La SPRL Delvaux Transfer
ayant pour représentant permanent:
Willy Delvaux

Le commissaire,

Erik Helsen